

Au foyer, tu peux jouer à un jeu de société ou au tennis de table.

Au foyer, tu peux discuter ou faire des activités de groupe.

Préambule

Le foyer accueille des élèves sur les temps où ils ne sont pas en cours.

C'est un lieu de détente, où les élèves peuvent avoir des pratiques ludiques et artistiques. C'est également un lieu éducatif, tourné vers l'apprentissage de l'autonomie et de la responsabilité. Dans cet esprit, les élèves ont le droit de participer à la définition des modalités d'accueil, d'occupation et de radiation.

La mise en autonomie, se construit dans l'expérimentation. C'est un processus de responsabilisation qui s'émancipe progressivement du contrôle systématique de l'adulte et dans lequel s'enracine le lien de confiance, ce pourquoi le foyer est prévu comme un espace géré par les élèves.

Règlement

Article n°1

Le foyer a une capacité d'accueil de **15 élèves** de M1 à M4 et de S1 à S3. La capacité d'accueil est la même lors de la pause méridienne.

Article n°2

Les élèves déposent leur sac au casier ou dans le bureau des élèves avant de se rendre au foyer. S'ils possèdent un **téléphone portable, celui-ci doit être rangé dans le sac.**

Article n°3

Les élèves **doivent se présenter au surveillant** à l'entrée du foyer pour y notifier leur présence.

Article n°4

Une **seule activité** à la fois est autorisée pendant l'heure d'occupation du foyer.

Article n°5

A chaque occupation du foyer, le surveillant aura la charge de notifier les jeux utilisés et les noms des utilisateurs. Il notifiera également les éventuels incidents. **Chaque élève est responsable du matériel emprunté.**

Article n°6

Les activités doivent se dérouler dans le **calme**, avec un volume sonore modéré pour ne pas perturber le déroulement des cours situés dans les salles adjacentes.

Article n°7

Les élèves doivent prendre soin du matériel, du mobilier et des locaux dont ils ont la responsabilité. Ils veilleront particulièrement à **ne pas s'appuyer sur la table de ping-pong** et à **ne pas la déplacer** ou **la relever.**

Article n°8

Les élèves inscrits ne sont **pas autorisés à quitter le foyer durant l'heure**, sauf pour signaler un incident majeur ou un danger imminent.

Ils ne sont pas autorisés, non plus, à aller dans le patio, hormis lors de la pause méridienne.

Article n°9

Les élèves s'organisent pour arrêter leurs activités **cinq minutes avant la sonnerie**, afin de pouvoir ranger les jeux et le foyer tout en respectant l'obligation de ponctualité pour aller au cours suivant ou en récréation.

Article n°10

Les dégradations éventuelles des biens seront à la **charge des élèves responsables**.

ATTENTION : TOUT ELEVE NE RESPECTANT PAS LES REGLES POURRA ETRE RADIE. IL N'ACCEDERA DONC PLUS AU FOYER.



CHUUUUT, il y a des cours à coté !



N'oubliez pas de ranger !



Attention au matériel !